

Programme de préparation à l'investissement

Foire aux questions et glossaire

Foire aux questions

1. Quel montant pouvons-nous demander?

La fourchette des montants disponibles varie selon les volets de financement :

- Le volet « Impact » : entre 45 000 \$ et 75 000 \$
- Le volet « Catalyseur » : entre 5 000 \$ et 15 000 \$
- Le volet « Changement systémique » : entre 35 000 \$ et 60 000 \$

2. Puis-je présenter une demande d'un montant supérieur à la limite indiquée à la question n°1?

Non. Nous demandons aux organismes demandeurs de ne pas dépasser le montant maximum de la fourchette indiquée ci-dessus, de sorte que nous puissions financer le plus grand nombre possible d'organismes et ainsi étendre notre soutien à de nombreux organismes à vocation sociale, entreprises sociales et initiatives commerciales à mission sociale. Si le coût de votre projet est moins élevé que le montant maximum de financement indiqué, nous vous prions de demander moins que ce montant.

3. Quels sont les volets de financement disponibles et actuellement ouverts?

L'appel de propositions sera ouvert le 30 novembre 2022 à 09 h 00 (HNP) et prendra fin le 18 janvier 2023 à 23 h 59 (HNP) pour les trois volets de financement suivants :

- Le volet « Impact »
- Le volet « Catalyseur »
- Le volet « Changement systémique »

Les organismes ne peuvent **demander du financement que dans un seul des trois volets**. Si vous avez présenté une demande dans le cadre du volet « Impact » (Cycle 1) au printemps 2022 et que vous avez obtenu du financement, vous **ne pouvez pas** présenter une nouvelle demande dans le cycle de financement actuel. Si votre demande au volet « Impact » (Cycle 1) au printemps 2022 n'a pas été acceptée, vous **pouvez présenter une nouvelle demande** aux volets « Catalyseur » et « Système » dans le cycle de financement actuel.

4. Mon organisme n'a pas de numéro d'organisme de bienfaisance (parce que c'est un organisme à but lucratif, un organisme sans but lucratif constitué, une entreprise individuelle à propriétaire unique, ou un autre type d'organisation), pouvons-nous quand même présenter une demande?

Tous les organismes demandeurs doivent avoir un numéro d'organisme de bienfaisance valide émis par l'Agence du revenu du Canada ou avoir le statut de donataire reconnu.

Si votre organisme n'est pas un organisme de bienfaisance constitué ou un donataire reconnu, vous pouvez tout de même présenter une demande en partenariat avec un organisme de bienfaisance dont le mandat est pertinent à votre travail ou à votre projet. Votre organisme deviendra dans ce cas « l'Organisme prestataire » indiqué dans la demande, et l'organisme de bienfaisance partenaire sera quant à lui « l'Organisme de bienfaisance » indiqué dans la demande.

Veillez prendre note que les individus, les propriétaires uniques et les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et municipaux ne sont pas admissibles (ceux-ci peuvent être impliqués dans le projet, mais la subvention sera octroyée directement à l'Organisme de bienfaisance).

5. Pouvons-nous présenter deux demandes?

Non. Chaque organisme ne peut présenter qu'une seule demande, et nous n'accepterons conséquemment qu'une seule demande par organisme.

Note : Les organismes ne peuvent **demande du financement que dans un seul des trois volets**. Si vous avez présenté une demande dans le cadre du volet « Impact » au printemps 2022 et que vous avez obtenu du financement, vous **ne pouvez pas** présenter une nouvelle demande dans le cycle de financement actuel. Si vous avez présenté une demande au volet « Impact » au printemps 2022 et que celle-ci n'a pas été acceptée, vous **pouvez présenter une nouvelle demande** aux volets « Catalyseur » et « Système » dans le cycle de financement actuel.

6. Si notre demande est acceptée, quand recevrons-nous les fonds?

Les décisions finales seront rendues pour les trois volets de financement en avril 2023 et les fonds seront versés en mai 2023.

7. Comment serons-nous informé-es de la décision?

Les organismes demandeurs seront informés par courriel en mai 2023, pour tous les volets de financement, que leur proposition ait été retenue ou non.

8. Pouvons-nous présenter une demande aux autres partenaires de soutien à la préparation qui administrent des fonds pour le PPI?

Oui, à condition que le projet proposé soit différent. Il y a quatre autres partenaires de soutien à l'investissement : Fondations communautaires du Canada, Foundation For Black Communities (FFBC), l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA), et le Chantier de l'économie sociale. Chaque partenaire a des critères d'admissibilité et des périodes de demande différents. Nous vous encourageons de contacter d'autres partenaires si vous ne répondez pas aux critères de sélection de la Fondation canadienne des femmes.

Par exemple, si vous présentez une demande à l'un des partenaires de soutien à la préparation pour le projet « X » et que vous présentez une autre demande à la Fondation canadienne des femmes pour le même projet « X », le projet « X » ne sera admissible qu'au financement d'un seul partenaire de soutien à la préparation. Toutefois, si vous présentez une demande de financement pour le projet « X » à l'un ou l'autre des partenaires de soutien à la préparation, et une autre demande pour le projet « Y » à la Fondation canadienne des femmes, alors, le projet « X » et le projet « Y » sont tous deux admissibles au financement des partenaires concernés.

9. Si nous avons déjà reçu du financement du PPI par l'intermédiaire de la Fondation canadienne des femmes ou d'un autre partenaire de soutien à la préparation du PPI, devons-nous quand même remplir une demande?

Oui. Les organismes qui ont déjà été bénéficiaires du financement du PPI doivent présenter une nouvelle demande pour que leur proposition soit examinée.

Si votre organisme a reçu du financement du PPI en 2019-2021, vous pouvez présenter une nouvelle demande à l'un des volets de financement pour obtenir d'autres fonds du PPI. Vous devez toutefois démontrer les étapes franchies, vos réussites, et en quoi le financement supplémentaire vous permettra de progresser davantage vers vos objectifs en matière de préparation à l'investissement. Si vous présentez une demande de financement pour un nouveau projet, il n'est pas nécessaire de nous fournir une mise à jour du projet déjà financé par le PPI.

10. Nous avons soumis une demande de financement dans le passé, que nous n'avons pas obtenue. Pouvons-nous soumettre une nouvelle demande?

Oui. Vous avez le droit de présenter une nouvelle demande. Nous vous encourageons vivement à revoir les lignes directrices et critères de financement, les instructions de candidature et ce document FAQ/Glossaire mis à jour, et à adapter votre approche en conséquence.

11. Notre bilan financier ou notre aperçu du budget n'est pas encore prêt. Que dois-je faire ?

Veillez vous assurer que tous les documents requis sont soumis à temps, sinon votre demande ne sera pas prise en compte. Si vous n'avez pas d'états financiers vérifiés, fournissez un état financier qui a été présenté à votre conseil d'administration/conseil de bande ou à une structure de gouvernance similaire/une structure d'adhésion communautaire. Si votre organisme est nouveau, s'il s'agit d'un organisme de base ou si vous n'avez pas d'états financiers vérifiés, veuillez fournir vos états financiers **non vérifiés** OU le plus récent rapport financier qui a été soumis à votre conseil d'administration ou à l'instance administrative de votre organisme.

12. Pouvons-nous soumettre nos documents justificatifs après la date limite indiquée?

Non. Veuillez vous assurer que tous les documents justificatifs requis nous soient présentés à temps.

13. (Pour le volet « Changement systémique » uniquement) Nous n'avons pas de lettres de soutien provenant d'une organisation de femmes. Est-ce que cela affectera l'évaluation de la demande?

Une lettre d'appui est requise si vous présentez une demande au volet Changements-système. Il est préférable d'avoir une lettre de soutien d'une organisation, d'une entreprise sociale, d'une communauté ou de groupes ayant une expérience de travail avec et/ou au service de ceux qui s'identifient comme des femmes et/ou des personnes non binaires.

14. Peut-on demander du financement de base ou consacrer les fonds à nos opérations normales?

Non, nous ne finançons pas les dépenses liées au fonctionnement de base des organismes. Une portion du financement peut toutefois être utilisée pour certaines fonctions administratives, pour les frais généraux, pour le personnel, etc. Pour une liste complète des dépenses admissibles et non admissibles pour votre projet, veuillez consulter les Lignes directrices et les critères d'admissibilité au financement.

15. Puis-je faire une demande de financement pour un programme visant les hommes?

Non. Le Programme de préparation à l'investissement de la Fondation canadienne des femmes appuie les projets, les entreprises et les initiatives qui soutiennent les femmes, les filles et les personnes non binaires. Toutefois, si votre organisme dessert différentes populations, y compris les hommes, vous pouvez présenter une demande si le projet est axé uniquement sur les femmes, les filles et/ou les personnes non binaires.

16. Puis-je appeler ou envoyer un courriel pour avoir une mise à jour concernant ma demande?

Vous recevrez un accusé de réception après avoir soumis votre demande avec succès en ligne. En raison du volume élevé de demandes, il se peut que le personnel ne soit pas disponible pour répondre à chaque demande de mise à jour.

17. Devons-nous obtenir des devis ou retenir les services ou l'aide de consultant·es, d'expert·es-conseil ou de prestataires de services tiers?

Il ne vous est pas nécessaire d'obtenir des devis ou des estimations de fournisseurs de services à l'avance. Cependant, si une part importante de votre budget est consacrée à des services externes, nous vous encourageons à obtenir un devis ou à nous fournir le nom de l'organisme prestataire et nous indiquer les services dont vous aurez besoin.

Une multitude de prestataires de services œuvrant dans le domaine de la préparation à l'investissement et de la finance sociale sont accessibles et peuvent soutenir votre organisme dans son cheminement vers la préparation à l'investissement, si vous le désirez. Cela n'est toutefois pas obligatoire. Certains de ces services sont offerts gratuitement. Pour obtenir une liste des prestataires de services et de coachs, vous pouvez consulter ces répertoires créés et hébergés par [Innoweave](#).

Voici la base de données d'Innoweave de [coachs, de prestataires de services et de spécialistes](#).

Voici quelques prestataires de services supplémentaires. Nous vous encourageons à chercher vos propres prestataires de services dans votre collectivité ou dans votre région, si vous préférez.

[Evening and Weekends Consulting](#)
[Cooperatives Service Providers](#)
[Raven Indigenous Capital Partners](#)

18. Accorderez-vous la priorité aux organismes qui sont plus avancés que d'autres dans leur cheminement vers la préparation à l'investissement?

Grâce aux différents volets de financement offerts, la Fondation souhaite soutenir des organismes qui se trouvent à différents stades du continuum de préparation à l'investissement. La priorité sera accordée aux organismes qui ont clairement besoin d'accéder à un service ou à un soutien pour que leur projet soit mieux préparé à l'investissement, mais aucune priorité ne sera accordée en fonction de la situation actuelle des organismes sur le continuum de préparation à l'investissement. Les projets peuvent en être au début, à mi-chemin ou aux stades avancés de préparation à l'investissement, ou à toute autre étape. Les stades du continuum de préparation à l'investissement sont multiples et nous ne priorisons aucun stade par rapport aux autres, d'où les différents volets de financement.

Le processus de préparation à l'investissement peut commencer par l'idéation initiale, la conception et le développement de l'entreprise, et aboutir à la création d'un organisme à vocation sociale prêt à recevoir des investissements.

Les principaux stades de préparation à l'investissement sont :

1. **L'idéation** : le stade de la réflexion et du remue-méninge, de l'évaluation initiale de différents scénarios.
2. **La conception** : le développement de plans concrets, continuellement améliorés et peaufinés.
3. **Le lancement** : la formalisation et la mise en œuvre du projet pour concrétiser le concept.
4. **La croissance** : la croissance des activités et l'augmentation de l'impact.
5. **La maturité** : l'activité est désormais mature et a un impact important.

Les projets du volet « Catalyseur » peuvent se trouver au stade d'idéation, de conception, ou de lancement, ou porter sur un aspect particulier d'un projet d'entreprise sociale plus large. Le financement du volet « Catalyseur » soutient des projets qui ont l'intention de chercher des investissements à l'avenir.

Les projets du volet « Impact » doivent être aux stades de lancement, de croissance ou de maturité de la préparation à l'investissement, disposer d'un modèle d'affaires bien développé et être déjà bien avancé dans leur compréhension et leur préparation à recevoir des investissements. Le financement du volet « Impact » sert à aider des organismes à se rapprocher de leurs objectifs en matière de finance sociale.

Pour les projets du volet « Impact », le stade de préparation à l'investissement n'a probablement pas d'incidence sur l'évaluation de votre proposition.

19. Les frais de fonctionnement sont-ils admissibles au financement?

Les fonds ne peuvent pas être consacrés au frais de fonctionnement courants (coûts « de base ») de votre organisme à vocation sociale. Cela comprend les frais d'administration courants, la rémunération du personnel permanent supplémentaire et l'acquisition de biens immobiliers. Les budgets autorisés peuvent toutefois inclure une allocation raisonnable (jusqu'à 20 %) à d'autres postes connexes, comme le personnel et le loyer.

20. Les frais d'administration sont-ils admissibles, pour les organismes de bienfaisance?

Oui, les frais d'administration sont admissibles; toutefois, ceux-ci doivent être raisonnables et il doit s'agir de dépenses supplémentaires entièrement consacrées à la mise en œuvre du projet subventionné. Il n'y a pas de limite au montant qui peut être consacré aux frais administratifs, mais les organismes demandeurs sont encouragés à expliquer dans leur demande les raisons pour lesquelles une part importante du budget est consacrée à l'administration. Un pourcentage raisonnable du budget consacré aux frais d'administration se situe habituellement autour de 20 %.

Pour une liste complète des dépenses admissibles et non admissibles pour votre projet, veuillez consulter les lignes directrices et critères d'admissibilité au financement.

21. Si mon organisme sans but lucratif ou mon organisme à but lucratif établit un partenariat avec un organisme de bienfaisance ou un donataire reconnu, peut-on consacrer une partie du financement aux frais d'administration encourus par l'organisme de bienfaisance ou le donataire reconnu?

Oui. Les frais d'administration partagés par l'organisme prestataire et l'organisme de bienfaisance sont admissibles; toutefois, ces frais doivent être raisonnables et doivent constituer des dépenses supplémentaires entièrement consacrées à la mise en œuvre du projet subventionné. Un pourcentage raisonnable du budget consacré aux frais d'administration pour l'organisme de bienfaisance fiduciaire se situe habituellement entre 5 % et 10 %. L'organisme prestataire peut quant à lui consacrer jusqu'à 20 % du financement à ses frais d'administration. Un pourcentage raisonnable du budget consacré aux frais d'administration se situe entre 10 % et 20 %.

22. Je n'arrive pas à sauvegarder/télécharger le budget Excel requis.

Vous devez compléter le modèle excel de budget du projet qui est disponible dans le portail de candidature en ligne. Veuillez le remplir et le télécharger sur le portail de candidature en ligne. Si vous ne pouvez pas accéder au modèle, envoyez un courriel à socialinnovation@canadianwomen.org et nous vous le communiquerons. Le budget du projet terminé (modèle Excel fourni) doit être enregistré sous forme de fichier Excel plutôt que de fichier PDF.

23. Quelles sont les exigences en matière de rapports ?

Si le financement est accordé, nous demandons un court rapport intermédiaire et un rapport final plus approfondi. Nous souhaitons connaître votre expérience et recueillir les acquis et les meilleures pratiques que nous pourrions partager avec d'autres.

24. À quelle date pourrions-nous entamer notre projet, et à quelle date le projet doit-il prendre fin?

Si vous recevez du financement pour les volets d'automne, les projets ne peuvent pas commencer avant mai 2023, et les fonds devront être entièrement dépensés au plus tard le 31 mars 2024.

Glossaire

Capital/capitaux : Désigne généralement l'argent, les liquidités ou les actifs qu'une organisation possède, comme un bâtiment, des installations, des biens immobiliers, des stocks, etc. Le mot capital désigne aussi des actifs non physiques (par exemple, le capital humain tel que l'éducation et les compétences, ou encore le capital social comme la valeur des communautés, des réseaux et des relations) nécessaires pour offrir des biens et des services. On distingue généralement deux types de capital : i) le capital emprunté, ou financement par emprunt, qui consiste à emprunter de l'argent en contractant un prêt; et ii) le financement par émission d'actions ou de parts, qui consiste à obtenir de l'argent d'un investisseur en échange d'une part de votre organisation.

Organisme de bienfaisance (OB)/donataire reconnu (DR) : Les OB et les DR (Premières Nations, municipalités, etc.; plus d'information sur les [donataires reconnus](#)) sont des organismes sans but lucratif (OSBL) enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada qui se servent de leurs ressources pour des activités caritatives qui contribuent à des causes sociales, culturelles ou environnementales. Les OB et DR sont exonérés d'impôt et peuvent remettre des reçus officiels pour les dons.

Analyse comparative entre les sexes + (ACS+) : Un processus analytique pour évaluer les inégalités systémiques et déterminer l'incidence de politiques, programmes et initiatives sur les groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. Le signe « plus » dans ACS+ reconnaît que l'approche ne se limite pas aux différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), mais tient également compte de nombreux autres facteurs identitaires comme l'identité raciale, l'origine ethnique, la religion, l'âge et la déficience physique ou mentale, de même que de la façon dont leur interaction influence la manière dont nous ressentons les politiques et les initiatives.

Investissements selon une perspective d'égalité des genres : Une approche en matière d'investissement (et non d'octroi de subventions) au profit d'organismes à vocation sociale dirigés par les femmes et les personnes non binaires et au service de celles-ci. Il s'agit d'intégrer au processus d'investissement une analyse comparative entre les sexes afin d'améliorer les conditions sociales et financières, et avec pour objectif ultime de favoriser l'égalité et de démanteler les inégalités de genre structurelles.

Investissement d'impact : Des investissements (et non des subventions) réalisés dans le but de générer un impact social et environnemental positif et mesurable et de produire un rendement financier.

Intersectionnalité : Un terme inventé par Kimberlé Crenshaw, philosophe et militante noire pour les droits civils, proposant une perspective critique pour reconnaître que de nombreuses femmes, personnes trans, bispirituelles ou qui rejettent les normes de genre subissent de multiples formes de discrimination systémique comme le racisme, le colonialisme, le capacitisme et l'homophobie, pour n'en nommer que quelques-unes.

Préparation à l'investissement : Fait généralement référence à la capacité d'un organisme à attirer des investissements et à les repayer. La Fondation canadienne des femmes désire aider les organismes dirigés par les femmes et les personnes non binaires et au service de celles-ci à acquérir des connaissances, des compétences et des techniques qui, une fois appliquées, leur permettront d'attirer des investissements.

Stades de préparation à l'investissement : Les différentes étapes du parcours d'un organisme pour se préparer à recevoir des investissements. L'idée initiale se transforme en plan, qui est ensuite mis en œuvre. Le résultat final est une entreprise prête à recevoir des investissements.

Voici quelques-unes des principales étapes de la préparation à l'investissement :

- i. **Idée** : principalement au stade de la réflexion et du remue-méninges sur de multiples scénarios.
- ii. **Concept** : Articulation de plans concrets en cours de développement et de raffinement.
- iii. **Lancement** : formalisation et mise en œuvre du projet afin de concrétiser le concept.
- iv. **Croissance** : développer les opérations et accroître l'impact
- v. **Établi** : opération mature avec un impact profond/étendu

Organisme sans but lucratif (OSBL) : Organisme qui cherche à faire progresser un objectif sur le plan social ou une position commune sur des enjeux et qui ne réalise pas de bénéfices pour ses propriétaires, mais qui les réinvestit plutôt pour continuer à mener à bien sa mission. Ces organismes sont exonérés d'impôt.

Entreprise sociale : Entreprise motivée par une mission, dont le but est de vendre des biens ou des services pour gagner un revenu tout en poursuivant des objectifs sociaux, culturels ou environnementaux. Les OB et OSBL gèrent souvent une entreprise sociale en plus de leurs activités, que ce soit une filiale ou leur propre entreprise.

Innovation sociale : La création, le perfectionnement, l'adoption et l'intégration de pratiques, de concepts et de systèmes nouveaux et réactualisés qui mettent les gens et la planète au premier plan. De nombreuses innovations sociales développées par des organismes communautaires ou des communautés autochtones ne sont pas nécessairement nouvelles, mais s'inspirent plutôt de leur milieu et des principes et modes de savoir autochtones, par exemple la réintroduction d'un mode de savoir, d'une pratique ou d'une approche autochtone dans un enjeu contemporain.

Finance sociale : Un type d'investissement ou de prêt qui a un impact social, culturel ou environnemental positif et qui génère un rendement financier pour l'investisseur ou le créancier. Pour en obtenir un, les OB et OSBL adoptent généralement un mode de pensée et d'action différent de celui requis pour les subventions et les dons, deux sources de revenus importantes pour les organismes qui ne nécessitent pas de rendement financier. Grâce à la finance sociale, certains OB entreprenants développent de nouveaux modèles d'affaires capables à la fois de générer des retombées sociales, culturelles ou environnementales et un rendement financier s'ils souhaitent attirer des investissements. Certains OB vont à la fois collecter des fonds et solliciter des dons, tout en recherchant aussi des investissements. La finance sociale leur donne accès à une nouvelle source de revenus, les aide à acquérir de nouveaux actifs, assure un flux de trésorerie positif et constitue des sources de revenus autonomes. En voici quelques types :

- **Obligation communautaire** : Un instrument de finance sociale (un prêt avec intérêt) émis par un OB, un OSBL ou une coopérative pour financer des projets qui engendrent des retombées communautaires, sociales ou environnementales et un bon rendement financier.
- **Financement mixte** : Un mélange de subvention et de prêt. Il s'agit d'un programme de financement combinant un investissement à repayer et une subvention qui ne le doit pas.

- **Financement axé sur les résultats** : Un type de prêt qui lie le paiement à l'atteinte d'un résultat sur le plan social convenu au préalable. Il implique généralement trois parties : i) un OB, un OSBL ou une entreprise sociale; ii) un organisme municipal, provincial ou fédéral; iii) des investisseurs portant des valeurs communautaires qui concluent un contrat pour atteindre un résultat sur le plan social.
 - **Entente de résultats axée sur les besoins communautaires (ER-ABC)** : Un type de financement axé sur les résultats où les investisseurs fournissent le capital initial pour couvrir les frais des services offerts. On pense parfois à ce concept comme un « paiement en fonction des résultats » : l'investisseur paie pour qu'un organisme offre un programme ou un service d'ordre social, et le gouvernement rembourse l'investisseur avec des intérêts si les résultats sont atteints. L'investisseur fournit le financement initial; l'OB, l'OSBL ou l'entreprise sociale exécute le programme afin de générer des retombées sociales positives; et le gouvernement et la fondation remboursent l'investisseur pour l'amélioration des résultats sur le plan social.

Changements systémique : Des initiatives qui s'attaquent aux causes profondes d'un problème plutôt qu'à ses symptômes, en altérant, changeant et transformant les structures, les mentalités, les dynamiques de pouvoir et les règles. Grâce à la collaboration d'un ensemble diversifié d'acteurs, ces initiatives veulent susciter des améliorations pérennes dans la société, au niveau local, régional ou national.

Intermédiaires en finance sociale ou investissement d'impact : Des organisations de services financiers disposant d'un capital (généralement des liquidités ou des actifs ayant une valeur monétaire comme de l'équipement, des biens immobiliers, etc.) dont l'objectif principal est l'investissement d'impact et le déploiement de capitaux (argent) pour générer des retombées sociales ou environnementales mesurables et des rendements financiers.

Organisme à vocation sociale (OVS) : Un OB, un OSBL, une entreprise sociale ou une coopérative qui poursuit une mission sociale, culturelle ou environnementale.

Théorie du changement : Un outil, un processus ou une approche qui sous-tend la manière dont une intervention donnée produira des résultats. Elle sert en quelque sorte de boussole aux organismes qui cherchent à s'orienter dans le brouillard de systèmes complexes et à s'y faire un chemin au fur et à mesure qu'ils progressent, plutôt qu'une feuille de route prédéterminée, qui peut porter à croire, erronément, que le chemin à suivre est forcément une ligne droite.

Aide et information

Pour toute question concernant votre demande, nous vous invitons à lire les lignes directrices, la FAQ et le glossaire sur notre [site Web](#).

Veillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023. Le personnel fera tout pour répondre aux demandes de renseignements à leur retour, mais en raison du volume élevé de demandes, il se peut que nous ne répondions pas à toutes les demandes.

Si vous avez des questions d'ordre général, veuillez communiquer avec socialinnovation@canadianwomen.org

Pour des problèmes techniques, du dépannage ou des questions sur l'accès au portail de demande en ligne, contactez :

Aleah Loney (*bilingue anglais-français*)
gestionnaire, Programme de préparation à l'investissement
aloney@canadianwomen.org
416-365-1444 ext 261 ou 1-866-293-4483 ext. 261

Phaedra Maicantis
gestionnaire, Programme de préparation à l'investissement
pmaicantis@canadianwomen.org 416-365-1444 ext. 263 ou 1-866-293-4483 ext. 263

Sagal Dualeh
directrice, Programme de préparation à l'investissement
sdualeh@canadianwomen.org
416-365-1444 ou 1-866-293-4483 ext. 221

Inscrivez-vous à nos webinaires :

Français

[Programme de préparation à l'investissement - séance d'information](#)
le 8 décembre, 2022 15h00-16h00 HAE

[Programme de préparation à l'investissement - Questions et réponses](#)
le 15 décembre, 2022 15h00-16h00 HAE

Anglais

[Investment Readiness Program - Info session](#)
le 6 décembre, 2022 15h00-16h00 HAE

[Investment Readiness Program - Q&A session](#)
le 13 décembre, 2022 15h00-16h00 HAE